

Comment être accompagné par le SAMSAH ?

1

Vous avez une orientation SAMSAH ?

Vous pouvez contacter le service.

2

Vous n'avez pas d'orientation SAMSAH et vous pensez que ce service répond à vos besoins ?

Contactez la MDPH pour plus de renseignements :

MDPH de Loire Atlantique
BP 10147
44701 ORVAULT Cedex 1
02 28 09 40 50

INFOS PRATIQUES

Pôle Adultes 44

 60 rue Stalingrad
44600 Saint-Nazaire

 02.40.22.02.37

 samsah.saintnazaire@apf.asso.fr

Accès transport

Bus Hélice : Arrêt Rue de la Paix

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 9h à 17h



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES

(SAMSAH)

Antenne de Saint-Nazaire



POUR QUI ?

- ✓ Être en accord avec un accompagnement SAMSAH
- ✓ Avoir une notification SAMSAH en cours
- ✓ Être âgé·e de plus de 20 ans
- ✓ Vivre à domicile
- ✓ Être domicilié·e en Loire-Atlantique

À QUOI ÇA SERT ?

- ✓ **Vous accompagner** dans votre projet de vie en tenant compte de vos attentes et de vos souhaits.
- ✓ **Vous conseiller** pour favoriser votre maintien à domicile et votre autonomie.
- ✓ **Coordonner** les actions de vos intervenants à domicile (SSIAD, services d'aide à domicile...) et vos rendez-vous médicaux et para-médicaux

COMMENT ?

- Visites à domicile des professionnel·les de l'équipe
- Accompagnement aux rendez-vous si nécessaire
- Echange avec les partenaires
- Mise en oeuvre d'un Projet Personnalisé (PP) avec l'équipe, décrivant les objectifs de l'accompagnement
- La durée de l'accompagnement est définie par la MDPH et le PP

PAR QUI ?

- Chef·fe de Service
- Un·e secrétaire
- Une équipe intervenant à domicile :
 - Assistant·e de service social
 - Aide médico-psychologique
 - Médecin
 - Ergothérapeute
 - Infirmier·ière coordinateur·rice
 - Psychologue
 - Psychomotricien·ne